

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 14 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 14 juillet 2025 à 19h00, au Centre Multifonctionnel sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2025-07-176

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire 9 juin 2025 et des séances extraordinaires du 16 juin et 2 juillet 2025
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de juin 2025
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de juin 2025
7. Dépôt des états de revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou aide financière
10. Paiements de factures
11. Demande d'implication – Week-end des arts 2025
12. Autorisation au directeur général – appel d'offres – réfection de divers routes et pavage du stationnement du CPE
13. Appui au projet de déploiement du garde-manger
14. Demande de dérogation mineure – marge de recul avant
15. Demande d'autorisation de passage pour le raccordement des services d'aqueduc et d'égout – lot #6 244 904
16. Affectation surplus aqueduc – secteur Gascons
17. Affectation surplus aqueduc et égout – secteur Port-Daniel
18. Affectation au fonds de roulement
19. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-03 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 000 000\$
20. Soumission pour travaux au bureau d'accueil touristique
21. Affaires nouvelles
 - a) Contribution financière aux utilisateurs du Centre de Jour
22. Période de questions
23. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-177

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 JUIN ET DU 2 JUILLET 2025

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin et des séances extraordinaires du 16 juin et du 2 juillet 2025 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-178

5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS DE JUIN 2025

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que pour la période de juin 2025: la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #917030 à #917084 au montant de 35 641.03\$, #917792 à #917962 au montant de 127 950.16\$, la liste des prélèvements portant les numéros #902247 à #902295 au montant de 220 771.78\$ et les dépôts directs #2378 à #2422 au montant de 88 504.61\$, le tout pour un grand total de 472 867.58\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2025-07-179

6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE JUIN 2025

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de juin 2025 au montant de 139 481.92\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2025-07-180

7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2025

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de juin 2025 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Ministère des Affaires Municipales et Habitations : avis de versement d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure municipales pour les aînés

2025-07-181 9. DONS OU AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais , appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal autorise les dons ou aide financière suivants :

- Le défi Alzheimer 2025: 500\$
- Demande de la fondation CSSS – tournoi de golf : 400\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-182 10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Croix-Rouge Canadienne : facture reliée à l'entente de Services aux personnes sinistrées couvrant la période de juin 2025 à mai 2026 au montant de 477.96\$
- Drumco Énergie : facture reliée à l'achat d'une génératrice pour le poste de Clemville (eaux usées) au montant de 43 641.50\$, avant taxes;
- Tetra Tech QI Inc. : facture reliée aux honoraires professionnels dans le cadre de la réfection des rues : Clemville, Fitzgéral et Dea et le stationnement du CPE au montant de 4 750\$, avant taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2025-07-183 11. DEMANDE D'IMPLICATION – WEEK-END DES ARTS 2025

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal autorise :

- Une aide financière de 5 000 \$
- Les salles du Complexe municipal et de la Maison Legrand (sous-sol) à titre gratuit
- Une aide technique par deux employés de la municipalité pour monter et démonter les équipements nécessaires et l'installation des pancartes publicitaires sur les abords des routes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-184 12. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DE DIVERSES ROUTES ET PAVAGE DU STATIONNEMENT DU CPE

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres de services pour la réfection de diverses routes et le pavage du stationnement du CPE.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-185 13. APPUI AU PROJET DE DÉPLOIEMENT DU GARDE-MANGER

ATTENDU que la demande d'aide alimentaire est en constante augmentation dans la province et que la région de la MRC du Rocher-Percé ne fait pas exception en raison notamment de la hausse du coût de la vie ;

ATTENDU que le Garde-Manger développe un projet de déploiement de ses services afin d'améliorer l'accès à l'aide alimentaire pour les citoyens vivant en situation de précarité alimentaire, particulièrement aux extrémités du territoire ;

ATTENDU que ce projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire des citoyens de la municipalité de Port-Daniel–Gascons ;

ATTENDU que la municipalité souhaite participer à la solution en appuyant les démarches de l'organisme ;

ATTENDU que la municipalité mettra un local à la disposition du Garde-Manger au point de service de Gascons pour l'établissement d'un point de chute des denrées alimentaires pour le secteur Ouest de la MRC du Rocher-Percé ;

ATTENDU que la municipalité désire appuyer financièrement l'initiative ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons appuie officiellement le projet de déploiement de services du Garde-Manger sur le territoire, notamment pour le secteur Ouest de la MRC du Rocher-Percé ;

QUE la municipalité permette l'utilisation d'un local municipal à Gascons pour la mise en place d'un point de chute de denrées alimentaires ;

QUE la municipalité verse un montant de **750 \$** au Garde-Manger à titre de contribution financière au projet ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Laurent Gélinas, représentant du Garde-Manger.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-186

14. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MARGE DE REcul AVANT

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure du lot #6 036 094 concernant un agrandissement qui empiètera sur la marge de recul avant et aggravera l'aspect dérogatoire.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande.

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la demande de dérogation mineure 2025-03 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-187

15. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - RACCORDEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AU LOT #6 244 904

ATTENDU QUE le propriétaire du lot numéro 6 244 904 a formulé une demande à la Municipalité de Port-Daniel–Gascons afin d'obtenir le raccordement aux services municipaux d'aqueduc et d'égouts ;

ATTENDU QUE les travaux nécessaires au raccordement doivent traverser un terrain appartenant à la Municipalité - lot 6 035 019;

ATTENDU QUE les services d'aqueduc et d'égouts sont considérés comme essentiels pour assurer la salubrité et la sécurité des citoyens ;

ATTENDU QUE la Municipalité est disposée à autoriser le passage des conduites nécessaires au raccordement des services, sous condition que soit enregistrée, aux frais du propriétaire, une servitude de passage sur le terrain

municipal concerné, incluant les droits d'entretien, de réparation et de remplacement des infrastructures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu;

1. D'autoriser, conditionnellement à l'enregistrement préalable d'une servitude de passage aux frais du propriétaire du lot #6 244 904, le passage des conduites nécessaires au raccordement aux services d'aqueduc et d'égouts municipaux sur le terrain appartenant à la Municipalité de Port-Daniel-Gascons ;
2. Que ladite servitude devrait inclure les droits d'accès, d'entretien, de réparation et de remplacement des conduites enfouies dans la mesure où le propriétaire aurait des travaux à faire ;
3. Que tous les frais relatifs à la rédaction, à l'enregistrement notarié de la servitude, ainsi qu'à l'exécution des travaux, soient entièrement à la charge du propriétaire du lot #6 244 904 ;
4. Que les travaux de raccordement devront être effectués selon les normes en vigueur, à la satisfaction et sous la supervision des travaux publics de la Municipalité;
5. Que la Municipalité se dégage de toutes responsabilités à l'égard de bris, du mauvais fonctionnement ou toutes autres frais qui pourraient survenir sur la portion installée par le propriétaire du lot #6 244 904;
6. Que le directeur général/greffier-trésorier et le maire soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-188

16. AFFECTATION SURPLUS AQUEDUC – SECTEUR GASCONS

CONSIDÉRANT QUE les revenus d'opérations d'aqueduc du secteur Gascons pour l'année 2024 s'élèvent à 32 012 \$ et que les dépenses réelles attribuables aux usagers d'aqueduc s'élèvent à 13 088 \$ donnant ainsi un montant excédentaire de 18 924 \$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de financement pour la recherche en eau du secteur Gascons, pour l'année 2024 s'élèvent 25 204 \$ et que les dépenses réelles attribuables au secteur s'élèvent à 18 292 \$ donnant ainsi un montant excédentaire de 6 912 \$;

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE le conseil municipal approprie le montant excédentaire de 18 924 \$ dans le surplus affecté au réseau d'aqueduc du secteur Gascons, montant qui sera prélevé dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité;

QUE le conseil municipal approprie le montant excédentaire de 6 912 \$ dans le surplus affecté au réseau d'aqueduc du secteur Gascons, montant qui sera prélevé dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les transferts ci-dessus présentés.

Greffier-trésorier

2025-07-189

17. AFFECTATION SURPLUS AQUEDUC ET ÉGOUT – SECTEUR PORT-DANIEL

CONSIDÉRANT QUE les revenus d'opérations d'égout du secteur de Port-Daniel pour l'année 2024 s'élèvent à 122 913 \$ et que les dépenses liées

attribuables aux usagers d'aqueduc s'élèvent à 103 871\$ donnant ainsi un montant excédentaire aux usagers d'aqueduc de 19 042 \$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus d'opérations d'aqueduc du secteur de Port-Daniel pour l'année 2024 s'élèvent à 43 267 \$ et que les dépenses reliées attribuables aux usagers d'égout s'élèvent à 60 158 \$ donnant ainsi un montant déficitaire aux usagers d'aqueduc de 16 890 \$;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réelles de financement pour l'année 2024 attribuables aux usagers d'aqueduc et d'égout de la route du Capitaine Fournier s'élèvent à 2 542 \$ et qu'il n'y a aucun revenu d'investissement donnant ainsi un montant déficitaire de 2 542 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu

QUE le conseil municipal approprie le montant excédentaire de 19 042 \$ dans le surplus accumulé affecté au réseau d'égout, secteur Port-Daniel, montant qui sera prélevé dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité;

QUE le conseil municipal approprie le montant déficitaire de 16 890 \$ dans le surplus accumulé affecté au réseau d'aqueduc, secteur Port-Daniel, montant qui sera ajouté dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité;

QUE le conseil municipal approprie le montant déficitaire de 2 542 \$ dans le surplus affecté de la route du Capitaine-Fournier, montant qui sera ajouté dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les transferts ci-dessus présentés.

Greffier-trésorier

2025-07-190

18. AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons emprunte un montant de ± 83 000\$ dans le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans, en 10 versements égaux de 2026 à 2035 pour défrayer les coûts relatifs à la construction d'un jeu d'eau.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-191

19. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 000 000\$

Madame Marie-Ève Allain, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-03 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 000 000\$;

- dépose le projet de règlement numéro 2025-03 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 000 000\$.

PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 000 000\$

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec et ainsi adopter un règlement d'emprunt de type parapluie;

ATTENDU QUE des dépenses en immobilisations pour la réfection d'un bâtiment municipal, l'acquisition de véhicule et l'exécution de divers travaux de voirie municipale sont nécessaires;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 juillet 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection d'un bâtiment municipal, l'acquisition de véhicule et l'exécution de divers travaux de voirie pour un montant total de 1 000 000 \$, réparti de la façon suivante :

Description	10 ans	20 ans	Total
Réfection bâtiment municipal		200 000 \$	
Acquisition de véhicule	100 000 \$		
Travaux de voirie		700 000 \$	
Total	100 000 \$	900 000 \$	1 000 000 \$

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 100 000 \$ sur une période de 10 ans et un montant de 900 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.

Le conseil est autorisé à effectuer annuellement durant le terme de l'emprunt, une portion de revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation est insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2025-07-192 20. SOUMISSION POUR TRAVAUX AU BUREAU D'ACCUEIL
TOURISTIQUE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Construction RPD Inc. pour des travaux à exécuter au bureau d'accueil touristique au montant de 98 000\$ + taxes. Cette dépense sera financée par la MRC du Rocher-Percé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

21. AFFAIRES NOUVELLES

**2025-07-193 a) CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX UTILISATEURS DU CENTRE
DE JOUR**

ATTENDU l'augmentation des coûts pour les utilisateurs du centre de jour, lesquels passent de 9 \$ à 16,50 \$ par visite;

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons est reconnue comme une Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur le bien-être de ses aînés et désire favoriser leur qualité de vie;

ATTENDU QUE le centre de jour constitue une occasion importante pour les aînés de briser l'isolement social;

ATTENDU QUE la participation des aînés à cette activité représente également un moment de répit essentiel pour les proches aidants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons verse une contribution financière de **5\$ par utilisateur** par visite pour les personnes bénéficiant **des deux services**, soit le **transport et le repas**, offerts dans le cadre du centre de jour.

QUE cette contribution vise à soutenir l'accessibilité du service et à maintenir la participation des aînés, en cohérence avec les objectifs de la politique MADA adoptée par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2025-07-194 23. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 55.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier